

Décision Générale colonial

Décision n° 668 du 11 juin 1049

n° 668

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 juin 1949
Numéro JO n° 6 du 30/06/1949 v2	Date du numéro 30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 733 du 15 juillet 194S est rapporté. Est prononcée pour compter du 21 août 1040 la mise il la retraite pour infirmité non imputable au service de l'excoimnis principal de 1er classe après 4 ans du cadre local du secrétariat général de la Côte française des Somalis Emile (Edouard-Marc-Antoine).